

**SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'**

Nombre de membres en  
exercice :  
48

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de novembre le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la salle des fêtes 71470 Sainte-Croix-en-Bresse sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :  
38 + 6 pouvoirs

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine LOUROT, M. MARTINET Sébastien (suppléant), M. André BECHE, M. Sébastien GUIGUE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Lionel JUILLARD, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, Mme Yvelise FERRAND, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Date de la convocation :  
17 novembre 2025

Étaient excusés : M. Gilles MAITRE pouvoir donné à Mme Fabienne BUISSON, Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie DECUIGNIERES pouvoir donné à M. Christian CLERC, M. Stéphane BALTES représenté par son suppléant M. Sébastien MARTINET, Mme Patricia TISSERAND pouvoir donné à M. Robert CHASSERY, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Yann DHEYRIAT, Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, M. Éric BERNARD pouvoir donné à M. Anthony VADOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

## 7.5 Subventions

### **C2025-134 Demande de financement auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Saône et Loire 2026 »**

La Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' détient la compétence « voirie » sur les 30 communes qui la compose, représentant ainsi un linéaire d'environ 830 kilomètres. Sont également recensés, 99 ouvrages d'Art, d'une ouverture supérieure à 2 mètres.

En s'appuyant sur le marché voirie, chaque année, 80 à 90 chantiers sont réalisés sur ces voies, représentant ainsi, un linéaire de 30 à 35 kilomètres.

Depuis plusieurs années, la collectivité privilégie, lorsque les conditions techniques le permettent, des procédés plus vertueux pour l'environnement que des procédés traditionnels, comme par exemple:

- la grave émulsion (matériaux froids avec 80 à 90 % de matériaux recyclés)
- l'enrobé à chaud avec transport en bennes calorifugées et contenant des matériaux de réemploi provenant d'autres chantiers. La part de réemploi des fraisats d'enrobé peut ainsi atteindre les 20%.
- la réalisation d'enduit superficiel d'usure ou de Point à Temps à l'aide d'émulsion de bitume.

Vu que l'ensemble des critères définis par le Département de Saône et Loire semblent remplis par la communauté de communes, tel que :

- Renouvellement et entretien de la voirie communale
- Couche de roulement en enduit superficiel d'usure utilisant une émulsion de bitume
- Formules d'enrobé tiède de type béton bitumineux, comprenant 10 à 40 % d'agréats issus du rabotage de couche de roulement en enrobé.

Considérant que chaque année, la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' programme sur l'ensemble du territoire des opérations de réfection de la couche de roulement,

Considérant que ce programme est éligible à un financement du Département de Saône et Loire dans le cadre de l'appel à projet 2026,

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des opérations de renouvellement de la couche de roulement sur la base d'un programme de 25 chantiers :

**DEPENSES :**

| Nature                                                | Montant prévisionnel HT |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| Renouvellement couche de roulement voiries communales | 97 850 €                |
| <b>TOTAL</b>                                          |                         |

**RECETTES :**

| Financement public                                                                                                       | Montant prévisionnel HT |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Département de Saône et Loire (Subvention maximale de 21000 € pour un plafond de dépenses éligibles de 70 000 € minimum) | 21 000 €                |
| Bresse Louhannaise Intercom' (autofinancement)                                                                           | 76 850 €                |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                             | <b>97 850 €</b>         |

AUTORISE l'autofinancement appelé en contrepartie des subventions du Département de Saône et Loire dans le cadre de l'appel à projet 2026

SOLLICITE auprès du Département de Saône et Loire, les subventions correspondantes

AUTORISE le Président à mener les démarches nécessaires et à signer tous documents autorisant l'attribution des dites subventions

Secrétaire de séance :  
Mickaël CHEVREY

Date 01/12/2025



**DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes  
Bresse Louhannaise Intercom'  
Date 01/12/2025

